

pu contribuer surtout, même dans la plus faible mesure, à dissiper les préjugés répandus à l'égard du droit lui-même et à en faire aimer l'étude, je serai fier d'un travail dont j'admetts sans peine le manque de mérite, mais dont la bonne intention me fera, je l'espère, pardonner les défauts.

NOTE DE LA RÉDACTION.

Plusieurs discours remarquables ont été prononcés pendant cette intéressante séance qui a clos la première année d'enseignement de l'Université Laval en cette ville, à laquelle l'élite de la société de Montréal assistait, et qui était présidée par M. l'Abbé Méthot, le vice-recteur de l'Université. Les deux facultés de droit et de médecine, étaient présentes en costume officiel et avaient leurs doyens en tête. M. Cherrier pour le droit et le Docteur Rottot pour la médecine. Les diplômes accordés par la faculté de droit furent distribués publiquement, et les lauréats furent proclamés. D'un commun accord, cette séance a été un grand succès.

Nous publierons dans notre prochaine livraison, le discours remarquable prononcé en cette occasion, par l'Honorabile P. J. O. Chauveau, professeur de droit Romain. Nous n'avons pu nous procurer les autres.
